



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage , Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

**Weapons Systems Division/Division des systèmes  
d'arme**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**8C2, Place du Portage**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

<b>Title - Sujet</b> Pistolet Systeme Pistolet Systeme	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> M7594-224467/F	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 007
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> M7594-224467	<b>Date</b> 2024-02-14
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BM-039-29244	
<b>File No. - N° de dossier</b> 039bm.M7594-224467	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2024-03-08</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Grosser, Keith	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 039bm
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 355-2334 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**L'amendement 007 est émis pour les éléments suivants :**

**1. Pour répondre aux questions des soumissionnaires potentiels**

---

**Question 28. L'amendement**

En ce qui concerne l'appendice E, Évaluation du rendement, Essai d'endurance, il est énoncé au point 5.d. que tout pistolet obtenant plus de 100 points est éliminé. Dans le CTO 2.1.1 des Critères obligatoires évalués, il est indiqué au point 2 de la Méthode d'évaluation que les points seront comptabilisés pour assurer le respect du seuil de 136 points. Pouvez-vous confirmer si le seuil est 100 ou 136 points?

**Réponse 28.**

Le seuil est 100 points.

**Question 42.**

ANNEXE E : ÉVALUATION DU RENDEMENT

CTO 2.5.8

« Chaque pistolet doit être équipé d'un fond de chargeur supplémentaire doté d'un point d'attache pour un anneau de suspension de cérémonie. »

Le fait d'attacher l'anneau au chargeur pourrait entraîner la perte de contrôle du pistolet si le chargeur n'est pas scellé de façon adéquate.

Question 1) Un pistolet dont l'anneau de suspension serait intégré à la carcasse (par l'entremise de la carcasse, à la base du chargeur Well) , plutôt qu'à la plaque de base de chargeur, satisferait-il au CTO 2.5.8 ?

Question 2) Le Canada modifierait-il le libellé de ce critère obligatoire de manière à supprimer l'exigence d'un fond de chargeur supplémentaire doté d'un point d'attache pour un anneau de suspension de cérémonie et la remplacer par le cordon de suspension intégré à la carcasse?

**Réponse 42.**

Le Canada acceptera l'une des trois (3) méthodes/options suivantes comme moyen de satisfaire à la présente exigence :

1. Satisfaire à la présente exigence.
2. Fournir un pistolet doté d'un point d'attache standard, à condition qu'il soit compatible avec l'attache de cordon actuellement fournie par la GRC.
3. Fournir une attache de cordon compatible avec le point d'attache actuel du pistolet, à condition que l'attache soit compatible avec le cordon actuellement fourni par la GRC.

**Question 43.**

L'exigence suivante est indiquée à l'annexe C, §2.6.1. : « l'arrêteur de chargeur du pistolet doit pouvoir être configuré pour un utilisateur droitier ou gaucher ».

En vue de satisfaire à cette exigence, nous sommes en mesure de fournir soit un arrêteur de chargeur ambidextre ou deux arrêteurs de chargeur (un droitier et un gaucher) qui peuvent être remplacés sur le pistolet, au besoin. L'une ou l'autre de ces approches conceptuelles serait elle jugée acceptable dans le but de satisfaire à cette exigence?

**Réponse 43.**

Le Canada n'acceptera pas un pistolet doté d'un arrêteur de chargeur ambidextre. Le Canada exige un pistolet pouvant être configuré pour un utilisateur droitier ou gaucher.

**Question 44.**

L'exigence suivante est indiquée à l'annexe C, §2.6.1. : « l'arrêteur de chargeur du pistolet doit pouvoir être configuré pour un utilisateur droitier ou gaucher ».

Si vous n'acceptez pas un arrêteur de chargeur ambidextre, pouvez vous donner des précisions sur la répartition par défaut des utilisateurs droitiers et gauchers en vue de la livraison?

**Réponse 44.**

Au total, le Canada a besoin de 16 pistolets, notamment :

- dix (10) pistolets pour l'évaluation du rendement, dont neuf (9) pistolets pour utilisateurs droitiers et un (1) pistolet pour utilisateur gaucher;
- six (6) pistolets pour le test d'utilisabilité, dont quatre (4) pistolets pour utilisateurs droitiers et deux (2) pistolets pour utilisateurs gauchers.

**Question 45.**

L'exigence suivante est indiquée à l'annexe C, §2.6.1. : « l'arrêteur de chargeur du pistolet doit pouvoir être configuré pour un utilisateur droitier ou gaucher ».

Si l'arrêteur de chargeur est propre à chaque côté et non interchangeable et si les pistolets fournis sont utilisables d'un côté par défaut, chaque trousse doit elle comprendre l'arrêteur de chargeur du côté opposé? Ou pouvons nous fournir l'arrêteur de chargeur du côté opposé à l'armurerie dans la quantité souhaitée ou selon le pourcentage de troussees fournies?

**Réponse 45.**

Non, le Canada exige que tous les pistolets puissent être configurés pour un utilisateur gaucher ou droitier.

**Question 46.**

L'exigence suivante est indiquée à l'annexe C, §2.11.4.c. : « la hausse du pistolet doit présenter chacune des caractéristiques suivantes : une encoche d'une largeur entre 4,57 mm (0,180 po) et 5,46 mm (0,215 po) ».

Pourriez vous envisager d'accepter une encoche d'une plus petite largeur de 3,68 mm (0,145 po) dans le but d'éviter de devoir augmenter les coûts de cette hausse autrement standard? Ce modèle est déjà utilisé par de nombreux organismes d'application de la loi de premier plan.

**Réponse 46.**

Non, le Canada n'acceptera aucun écart par rapport à cette exigence.

**Question 47.**

L'exigence suivante est indiquée à l'annexe C, §2.12.3. : « le pistolet d'entraînement équipé de la lampe pour arme proposée doit être capable de tirer des cartouches marquantes de la GRC ». Pouvez-vous nous indiquer le modèle des cartouches marquantes de la GRC pour que l'industrie puisse s'assurer du fonctionnement et de la fiabilité?

**Réponse 47.**

La GRC utilise des cartouches marquantes et non marquantes FX de 9 mm de Simunition.

---

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**